

Les formulations types du service consommateurs FRUIT D'OR

En novembre 2018, un consommateur interroge le service consommateurs de **FRUIT D'OR** (marque du groupe **UNILEVER**) sur le paradoxe suivant : le produit acheté est consommable jusqu'au 2 février 2019 mais le bon de réduction de 0,50 € qui est proposé sur l'emballage a une durée de validité limitée au 31 décembre 2018.

Autrement dit, tant pis pour les clients qui achèteront le produit après cette date. D'où la suggestion suivante : pourquoi ne pas inclure un bon d'achat avec une date de validité bien supérieure à la date limite de consommation ?

Le courrier du service consommateurs **FRUIT D'OR** ne répond pas véritablement à la question. Après un paragraphe reformulant la demande du client, un simple assemblage de formulations toutes faites : « Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à notre marque. » ; « Vos remarques nous encouragent à poursuivre sur la voie de l'innovation et à satisfaire au mieux nos consommateurs. » ; « J'ai pris note de votre suggestion et l'ai transmise au service concerné. »

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)